



ANNEE SCOLAIRE 2023/2024
INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION POUR LES ELEVES DU COLLEGE

POUR LES ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES UNIQUEMENT

1 - INFORMATIONS PAIEMENTS

Les frais scolaires de la demi-pension s'élève à **476 €** (forfait annuel sous réserve d'une éventuelle augmentation applicable au 1^{er} janvier 2024). Ils font l'objet d'un paiement par trimestre, dont le montant varie en fonction de la durée de chacun. Les factures sont transmises **par mail (uniquement sur le mail du responsable financier). Merci de nous communiquer tout changement de mail en cours d'année.**

A titre indicatif, les montants pour la demi-pension seraient les suivants sur la base du forfait de l'année 2022/2023 pour un collégien Demi-Pensionnaire :

1 ^{er} trimestre Septembre-octobre- novembre-décembre	2 ^{ème} trimestre Janvier-février- mars <i>(sous réserve d'augmentation au 01/01/2024)</i>	3 ^{ème} trimestre Avril-mai-juin <i>(sous réserve d'augmentation au 01/01/2024)</i>
190.40 €	142.80 €	142.80€

2 - MODALITES DE PAIEMENT

- par chèque
- par espèces sur place (une quittance sera remise dans ce cas)
- par virement **sur le compte bancaire ci –dessous en précisant le nom et le prénom de l'enfant et la nature du paiement lors du virement (DP 1^{er} trimestre par exemple):**

TRESOR PUBLIC RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation			
10071	41000	00001000231	40	TPBLOIS			
Identifiant international de compte bancaire - IBAN							
IBAN (International Bank Account Number)						BIC (Bank Identifier Code)	
FR76	1007	1410	0000	0010	0023	140	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

COLLEGE P DE RONSARD



Le prélèvement automatique n'est pas possible cette année suite à un changement de logiciel

3 - Changement de situation de l'élève

- Mail

Les factures vous sont adressées par mail (**sur le mail du responsable financier**) – Tout changement d'adresse mail doit être signalé au secrétariat de l'établissement.

- Changement de régime

Toute demande de changement de régime doit être faite **15 jours avant** la fin du trimestre en cours pour prendre effet au début du trimestre suivant. **Ce courrier est à adresser à la gestionnaire du Collège. Si l'élève demande à changer de régime, il faut penser à le demander PAR ECRIT.**

- Maladie

Un duplicata de certificat médical doit être transmis à la gestion (en plus de la vie scolaire) pour obtenir une remise d'ordre (seuls les arrêts de plus de 4 jours d'ouverture du self peuvent être pris en compte)

ATTENTION : La carte self vous est délivrée en 6^{ème} et doit être conservée pour toute la durée de votre scolarité au collège en bon état sans rature ni découpage.

Pour tout complément d'information, vous pouvez consulter le règlement de la Restauration Scolaire émis par le conseil départemental du Loir et Cher, identique à tous les établissements du Loir et Cher **sur le site du collège.**



QR CODE
Accès site du collège